

Végétation menaçant un ouvrage ou une infrastructure d'intérêt général ou de sécurité publique ?

OUI



Étudier les conditions techniques,
réglementaires et financières de la
gestion du linéaire de cours d'eau



● Intervention par coupe sélective de
la végétation des berges

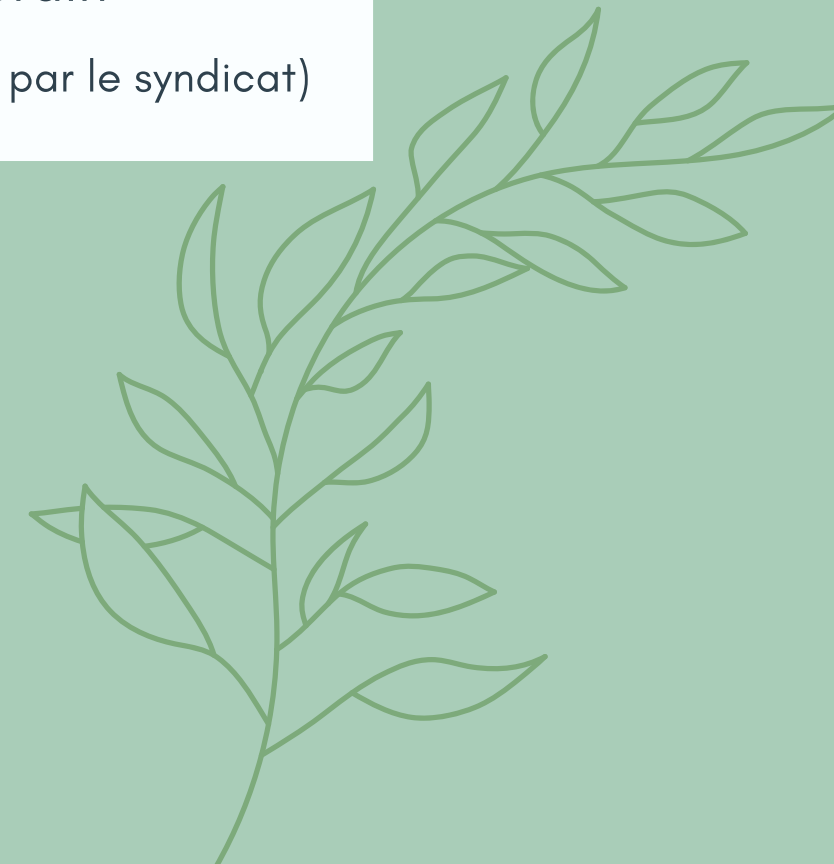
NON



Aucune intervention par le syndicat

Travaux de coupe possible par le
propriétaire riverain
(accompagnement technique par le syndicat)

ARBRE DE DÉCISION



L'érosion menaçant un enjeu d'intérêt général ou de sécurité publique ?

OUI

NON

Possibilité de déplacement de l'enjeu

L'érosion menace une infrastructure d'intérêt privé

OUI

NON

OUI

NON

Étudier les conditions techniques, foncières, financières et réglementaires

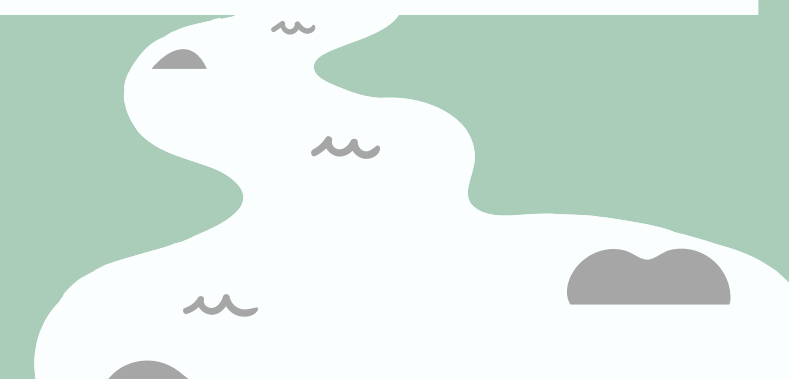
Travaux de protections de berges en privilégiant les techniques douces/végétales effectués par le syndicat

Intervention possible par le propriétaire
(accompagnement technique par le syndicat)

Aucune intervention du syndicat

Travaux de déplacement d'enjeu effectués par le syndicat

ARBRE DE DÉCISION



L'embâcle est-il bloqué, posé, calé, contre un ouvrage ou une infrastructure d'intérêt général ou de sécurité publique ?

OUI

Étudier les conditions techniques, réglementaires et financières

Enlèvement partiel ou total de l'embâcle par le syndicat

NON

L'embâcle peut-il aggraver l'aléa inondation ou causer une érosion sur un ouvrage ou une infrastructure d'intérêt général ou de sécurité publique ?

OUI

Étudier les conditions techniques, réglementaires et financières

NON

Aucune intervention par le syndicat
Travaux possible par le propriétaire riverain
(accompagnement technique par le syndicat)

ARBRE DE DÉCISION

